



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 26 janvier 2021, à 18 h 30, par voie de visioconférence.

**SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :**

Monsieur Pierre Poirier, maire  
Monsieur Michel Bédard, conseiller  
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller  
Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
Monsieur André Brisson, conseiller  
Madame Carol Oster, conseillère  
Madame Lise Lalonde, conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général  
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

**RÉSOLUTION 10953-01-2021**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 20 janvier 2021 le décret numéro 31-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est au niveau d'alerte maximum et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'ACCEPTER QUE** la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 10954-01-2021**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.



No de résolution  
ou annotation

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi d'un contrat de surveillance pour le contrôle et le suivi géotechnique pour les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour
4. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 10955-01-2021**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SURVEILLANCE POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE SCIERIE DUFOUR**


**CONSIDÉRANT QUE** des informations sont manquantes pour permettre au conseil municipal de prendre une décision concernant ce dossier.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AJOURNER** la séance spéciale au 28 janvier 2021 à 20h.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Poirier  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Gilles Bélanger  
Directeur général et secrétaire-trésorier